

Communiqué de presse

Date 15 novembre 2011

Campagne de contrôle des instruments de pesage dans l'industrie agroalimentaire

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon (DIRECCTE) a réalisé en septembre et octobre 2011 une campagne de contrôle des instruments de pesage utilisés dans l'industrie agroalimentaire. Cette campagne s'inscrit dans une opération nationale souhaitée par Eric BESSON, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, afin de s'assurer de l'exactitude des quantités mesurées par ces instruments.

Un total de 170 sites sur l'ensemble de la région a ainsi été contrôlé de manière inopinée par les agents de la DIRECCTE : industries de transformation, de fabrication, de conditionnement et d'expédition de produits agroalimentaires, et marchés de gros et de demi-gros. Ces contrôles ont porté sur tous les types d'instruments de pesage utilisés, comme les balances, les bascules, les trieuses ou les emballeuses.

Sur les 470 instruments examinés, 26 % se sont révélés ne pas être à jour de leurs contrôles réglementaires visant à garantir l'exactitude des mesures effectuées, ou ne pas être adaptés à l'emploi qui en est fait. Les détenteurs de ces instruments ont été rappelés à leurs obligations, qui consistent notamment à faire vérifier tous les ans la fiabilité de leurs instruments par un organisme agréé par les DIRECCTE.

Compte tenu du taux élevé de non-conformité constaté, cette opération spécifique de surveillance va être poursuivie dans les prochains mois afin de remettre à niveau les instruments, dans l'intérêt des entreprises concernées et de leurs clients.

La DIRECCTE procède régulièrement à des contrôles similaires sur les différents types d'instruments de mesure utilisés dans les échanges commerciaux, comme les balances, les taximètres ou les compteurs de fioul sur les camions de livraison à domicile. Elle surveille également l'action des organismes à qui l'Etat a confié le contrôle technique de ces instruments. L'opération menée en septembre et en octobre s'inscrit également dans cette perspective, les constats effectués amenant des actions sur les organismes agréés, soit par la DIRECCTE Languedoc-Roussillon, soit par d'autres DIRECCTE si l'organisme a obtenu un agrément dans une autre région. Toute cette chaîne de contrôle contribue à assurer la sécurité et la loyauté des transactions commerciales, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Contact presse : Service communication – 04 30 63 63 61

La DIRECCTE Languedoc-Roussillon, **un service de l'Etat**, ancré dans les régions, au service des entreprises et des acteurs socio-économiques

Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière ... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Tel est le sens de la création de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc- Roussillon (DIRECCTE LR) qui s'inscrit dans le droit fil de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Ses missions :

- Contrôle l'application de la législation du travail en s'assurant notamment de la protection de la santé et de la sécurité des salariés, favorise la qualité de l'emploi et le dialogue social, veille à la garantie des droits des salariés dans les entreprises ;
- Encourage le développement des entreprises et de l'emploi, notamment dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité, en France et à l'étranger. Anticipe et accompagne les mutations économiques ;
- Mène des actions pour la modernisation du marché du travail et le développement des qualifications des salariés et publics fragiles, et en faveur de la formation professionnelle continue ;
- Veille à la régulation concurrentielle des marchés, à la protection économique et à la sécurité des consommateurs, elle assure les contrôles et les enquêtes en ces domaines, y compris ceux de la métrologie et des organismes de formation ;
- Participe à la connaissance et à la dynamisation du tissu économique local en particulier du tourisme, de l'industrie, des services, du commerce et de l'artisanat, en favorisant l'émergence de nouvelles activités ;
- Contribue à l'intelligence et à la sécurité économiques.

La DIRECCTE LR est structurée autour de 3 grands pôles et 5 unités territoriales :

- Un pôle Politique du Travail : **Pôle T** ;
- Un pôle Entreprises, Economie, Emploi : **Pôle 3 E** ;
- Un pôle Concurrence, Consommation, Métrologie et Répression des Fraudes : **Pôle C** ;
- Un service Performance et Ressources à vocation interne chargé des **fonctions supports** ;
- Cinq **unités territoriales** implantées au niveau départemental.

Le directeur régional et les chefs de pôles, en lien permanent avec les directions d'administration centrale, régionalisent les orientations nationales, pilotent et évaluent l'action en région et en département, sous l'autorité du préfet de région.

Les chefs des unités territoriales mettent en œuvre les actions liées aux politiques publiques à l'échelon territorial. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des préfets de département, des partenaires et des bénéficiaires départementaux.